

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES ETCEMINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **6e jour de mars 2017**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet  
Siège #2 - Thérèse Blanchet  
Siège #3 - Richard Pouliot  
Siège #4 - Marcel Bégin

Siège #5 - Jocelyn Pouliot  
Siège #6 - Stéphanie Deblois

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélard Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**48-03-2017**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE L'ON  
ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR DU 6 MARS 2017 TEL QUE LU ET  
PRÉSENTÉ.**

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 - Adoption du procès-verbal du 6 février 2017
- 4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES
  - 5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 03-17
  - 5.2 - Résolution, appel d'offres sur invitation, enseigne numérique
  - 5.3 - Résolution, achat de thermostats électroniques pour les édifices publics
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE
- 7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT
  - 7.1 - Résolution, demande de soumission achat d'abat-poussière pour la saison 2017
- 8 - LÉGISLATION
  - 8.1 - Résolution, demande d'appui pour la modification du schéma d'aménagement
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
  - 9.1 - Résolution, formation d'une régie incendie
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
  - 10.1 - Résolution, modification des règlements d'urbanisme
- 11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
  - 11.1 - Résolution, programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2017
  - 11.2 - Résolution, campagne de financement de la Fondation de l'école des Appalaches 2017
  - 11.3 - Résolution, projet cour d'école, politique de soutien aux projets structurants
  - 11.4 - Résolution, demande de subvention, activité de la semaine de

relâche

11.5 - Résolution, acceptation des conditions de travail, ressource intermunicipale en loisirs

11.6 - Résolution, participation financière de la Municipalité de Saint-Luc, ressource en loisirs

11.7 - Résolution, utilisation des équipements municipaux, pour le Festi-Quad

11.8 - Résolution, fermeture de la rue du Couvent lors du Festi-Quad

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Lettre de la MRC des Etchemins, soirées découvertes musicales

13.2 - Lettre, souper reconnaissance des Etchemins 2017

13.3 - Lettre, demande de commandite, Société Canadienne du Cancer

13.4 - Lettre du conseil du statut de la femme

13.5 - Lettre de l'école des Appalaches, projet intégrateur du 5e secondaire, "je nage pour la vie"

13.6 - Lettre du Ministère des Transports, subvention coupe-feu

13.7 - Lettre du Carrefour Action municipale et famille

13.8 - Ventes pour taxes

13.9 - Rapport d'étude géotechnique, projet de réfection de la rue de la Fabrique

13.10 - Invitation soirée d'information sur le projet pilote compostage

13.11 - Demande de subvention culturelle, de la MRC des Etchemins

13.12 - Demande de Saint-Louis-de-Gonzague, pour permettre la participation aux séances par voie électronique

14 - VARIA

14.1 - Table de pique-nique supplémentaire pour le parc urbain

14.2 - Résolution, entente de confidentialité avec Sogetel Inc.

14.3 - Résolution, achat de quatre pneus pour la niveleuse

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE**

### **3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

49-03-2017

#### **3.1 - Adoption du procès-verbal du 6 février 2017**

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le procès-verbal du 6 février 2017 soit adopté, et signé tel que présenté;

**ADOPTÉE**

### **4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

- Aucun suivi.

### **5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES**

50-03-2017

#### **5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 03-17**

**ATTENDU** : la liste des comptes numéro 03-17 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 6 mars 2017* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : **115, 178,86\$.**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**(ÈRES) QUE** le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste **03-17** telle que présentée. Le total des comptes pour **MARS 2017 s'élève à: 115,178.86\$.**

**QUE** la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 03-17.

#### **ADOPTÉE**

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **mars 2017.**

---

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

**51-03-2017**

#### **5.2 - Résolution, appel d'offres sur invitation, enseigne numérique**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Camille veut procéder par appel d'offres sur invitation pour le projet d'achat et d'installation d'une enseigne numérique, ainsi que le contrat d'entretien de l'enseigne numérique;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis procède par appel d'offres sur invitation à au moins deux soumissionnaires pour l'achat et l'installation d'une enseigne numérique, ainsi que pour le contrat d'entretien de l'enseigne numérique;

**QUE** les soumissions devront être déposées dans une enveloppe scellée avec la mention : « Soumission enseigne numérique », au plus tard le lundi 10 avril, 10h. Elles seront ouvertes le même jour, à 10h.

**ADOPTÉE,**

**52-03-2017**

#### **5.3 - Résolution, achat de thermostats électroniques pour les édifices publics**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré pour l'achat de thermostats électroniques parce que c'est une dépense en bas de 25,000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une cotation de la compagnie Jacob et Valentin Inc. pour l'achat et la pose de thermostats électroniques programmables pour les bâtiments suivants (local de massothérapie, bibliothèque municipale, classe d'extension);

-Jacob et Valentin: 198.54\$ pour l'achat et l'installation des thermostats à la classe d'extension;

-Jacob et Valentin: 106.42\$ pour l'achat et l'installation des thermostats à la bibliothèque;

-Jacob et Valentin: 106.42\$ pour l'achat et l'installation des thermostats au local de massothérapie

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: M. MARCEL BÉGIN**

**APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

**QUE** La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte la cotation de Jacob et Valentin Inc. pour l'achat et l'installation de thermostats électroniques aux endroits suivants: (local de massothérapie, bibliothèque municipale, classe d'extension).

Le prix pour l'achat et la pose des thermostats: 411.38\$ ;

**ADOPTÉE,**

**6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE**

Aucun point!

**7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT**

53-03-2017

**7.1 - Résolution, demande de soumission achat d'abat-poussière pour la saison 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré (sur demande de prix) pour le projet d'achat de chlorure de calcium liquide (abat-poussière), au taux d'épandage de 35% pour environ 48,600 litres, pour la saison 2017;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: M. JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis procède de gré à gré (demande de prix) à deux fournisseurs pour l'achat de chlorure de calcium liquide, au taux d'épandage de 35% pour environ 48,600 litres, pour la saison 2017.

**QUE** le prix doit comprendre le matériau, le transport et l'épandage (taxes en sus).

**QUE** le prix et les conditions seront connus lors de la prochaine séance du conseil municipal

**ADOPTÉE,**

**8 - LÉGISLATION**

54-03-2017

**8.1 - Résolution, demande d'appui pour la modification du schéma d'aménagement**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Rose sollicite notre appui dans le but d'obtenir des changements de l'affectation "A en AF" agricole et agroforestière du territoire pour permettre aux propriétaires de cabane à sucre d'avoir la possibilité de construire un chalet ou une résidence, et ce, même s'ils ne vivent pas exclusivement de leurs revenus d'exploitation;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Rose indique que l'affectation "A" occupe une superficie importante du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le profil de l'agriculture a grandement changé depuis les dernières années dans nos municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis approuve cette démarche et mentionne vivre le même problème sur le territoire de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE**

la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis demande à la MRC des Etchemins d'appuyer la démarche de la Municipalité de Sainte-Rose pour obtenir des changements de l'affectation "A" en "AF" afin de permettre à des propriétaires de cabane à sucre la possibilité de se construire un chalet ou une résidence, et ce, même s'ils ne vivent pas exclusivement des revenus de leurs exploitations;

**QUE** la Municipalité de Saint-Camille demande à la MRC des Etchemins le même changement dans la zone "A" en "AF" où l'agriculture n'est plus pratiquée où la situation territoriale n'est plus propice à cette activité.

**ADOPTÉE,**

**9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**

55-03-2017

**9.1 - Résolution, formation d'une régie incendie**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis près de trois (3) ans, un comité provisoire de neuf (9) personnes ont travaillé à préparer un dossier pour la constitution d'une régie incendie ayant pour objectif la protection contre les incendies et le respect du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité est confrontée ou le sera au cours des prochaines années aux défis de respecter le schéma de couverture de risques en sécurité incendie (ex. : recrutement de nouveaux pompiers, formation, visites de prévention, achat de camions-citernes, équipements, etc.)

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Saint-Camille-de-Lellis, Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Magloire et Sainte-Sabine ont adopté une résolution pour mandater un comptable de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et un avocat de la firme Morency Société d'avocats pour nous conseiller;

**CONSIDÉRANT QU'UN** regroupement permettra d'amenuiser les coûts futurs pour chacune des municipalités en améliorant notre capacité d'intervention;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de : Saint-Camille-de-Lellis signifie son acceptation de former en collaboration avec les municipalités de Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Magloire et de Sainte-Sabine une régie intermunicipale en incendie selon le modèle d'affaires préparé par la firme Raymond Chabot Grand Thornton ainsi que les règlements généraux préparés par Me Martin Bouffard de la firme Morency Société d'avocats et décrivant les responsabilités de chacune des municipalités parties à l'entente.

**QUE** l'on autorise le maire M. Adélarde Couture et la directrice générale Nicole Mathieu à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

**ADOPTÉE,**

**10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

56-03-2017

**10.1 - Résolution, modification des règlements d'urbanisme**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a la possibilité de modifier ses règlements d'urbanisme en vertu de l'article 123 et suivant de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QUE** les règlements d'urbanisme nécessitent d'être adaptés aux situations actuelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Etchemins propose ses services afin d'ajuster la réglementation en se rapportant aux situations vécues par les inspecteurs en bâtiments et en environnement;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: M. RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis autorise la MRC des Etchemins à procéder aux modifications de la réglementation d'urbanisme.

**ADOPTÉE,**

## **11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

57-03-2017

### **11.1 - Résolution, programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille va aménager une salle d'entraînement pour les aînés et que ce projet est déjà en marche et devrait se terminer au printemps 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut monter un projet pour embaucher un entraîneur pour créer des programmes d'exercices pour les aînés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille pour la réalisation de ce projet veut demander une contribution financière via le programme Nouveaux Horizons du Gouvernement du Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Camille a obtenu l'appui du Club Fadoq de Saint-Camille pour la réalisation de ce projet.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE :** la Municipalité de Saint-Camille présente une demande de subvention via le programme Nouveaux Horizons du Gouvernement du Canada pour la réalisation d'un projet communautaire, achat d'équipements (tapis d'exercices, ballons, télévision, jeux de wii avec jeux d'exercice, etc). et à l'embauche d'un entraîneur pour monter des programmes d'exercices pour les aînés afin de leur permettre d'utiliser adéquatement les équipements de la salle d'entraînement située à l'intérieur d'un bâtiment municipal, sis au 16, rue du Couvent, à Saint-Camille.

**QUE** l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à présenter pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille une demande;

**QUE** l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille tous les documents relatifs à cette demande.

**ADOPTÉE,**

58-03-2017

### **11.2 - Résolution, campagne de financement de la Fondation de l'école des Appalaches 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE**

la Municipalité de Saint-Camille octroie une subvention de cinquante dollars, à la Fondation de l'École des Appalaches pour sa campagne de financement 2017.

**ADOPTÉE,**

59-03-2017

**11.3 - Résolution, projet cour d'école, politique de soutien aux projets structurants**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Etchemins a autorisé de verser un montant de 4 000 \$ à la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis via son enveloppe 2016-2017 de la Politique de soutien aux projets structurants représentant 10 % du coût total évalué à 39 800 \$ pour le projet « Aménagement de la cour de récréation »;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût final du projet est de 29 000 \$ et que cela fait en sorte que les coûts de réalisation du projet sont inférieurs à plus de 5 % aux coûts estimés lors de la demande d'aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de 4 000 \$ demeure nécessaire afin de boucler le projet sans déficit.

**CONSIDÉRANT QUE** même en versant le montant de 4 000 \$, représentant maintenant 14 % du coût total du projet, le critère de mise de fonds du milieu d'au moins 20 % demeure respecté;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE** La Municipalité de Saint-Camille de Lellis demande à la MRC des Etchemins d'apporter un amendement au protocole d'entente afin de pouvoir verser un montant de 4 000 \$ pour la réalisation du projet « Aménagement de la cour de récréation ».

**ADOPTÉE,**

60-03-2017

**11.4 - Résolution, demande de subvention, activité de la semaine de relâche**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité des Loisirs de Saint-Camille veut ajouter de nouvelles activités dans le cadre de la semaine de relâche qui se tiendra du 6 au 10 mars prochains (activités au gymnase, bricolage au chalet des loisirs, atelier de cuisine);

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité Saint-Camille participe financièrement aux activités de la semaine de relâche qui se tiendra du 6 au 10 mars prochains, au chalet des loisirs, sur la patinoire, au gymnase de l'école et à la salle paroissiale. Le montant de la subvention se chiffre à 100.00\$;

**QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis demande une participation financière à Etchemins en forme pour couvrir les frais des animatrices, et l'achat de nourriture.

**ADOPTÉE,**

61-03-2017

**11.5 - Résolution, acceptation des conditions de travail, ressource intermunicipale en loisirs**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** la Municipalité

de Saint-Camille-de-Lellis accepte les conditions de travail de la ressource intermunicipale en loisirs, comme stipulé au contrat de travail déposé par le responsable du programme, M. Mathieu Gaudet du CSSS des Etchemins. (Voir copie ci-jointe.)

**ADOPTÉE,**

**62-03-2017**

**11.6 - Résolution, participation financière de la Municipalité de Saint-Luc, ressource en loisirs**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Luc a signé en avril 2015, l'entente relative au projet de loisir intermunicipal avec les municipalités de Saint-Camille, Saint-Cyprien, Sainte-Rose et Etchemins en forme pour l'embauche d'une ressource, et la municipalité de Saint-Louis s'est jointe à l'entente en janvier 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Luc n'a jamais manifesté son désir de ne pas renouveler cette entente;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons procédé à l'embauche d'une ressource le 4 octobre 2016 avec un contrat d'une année à raison de cinq jours par semaine;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Luc a indiqué qu'elle se désistait du projet, et ce, sans aucune forme d'avis et sans en discuter avec les partenaires du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** cette situation pénaliserait les autres municipalités, en augmentant immédiatement la part de chacune; situation non connue lors de l'élaboration du budget 2017;

**IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis refuse le désistement de la municipalité de Saint-Luc du projet de loisir intermunicipal, en cours de contrat.

**QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis demande à la municipalité de Saint-Luc de s'acquitter de sa part de financement du projet; étant entendu que la municipalité de Saint-Luc pourrait, sur avis écrit, se retirer du projet à la fin du contrat de la ressource, soit le 4 octobre 2017.

**ADOPTÉE**

**63-03-2017**

**11.7 - Résolution, utilisation des équipements municipaux, pour le Festi-Quad**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** l'on autorise la Corporation Festi-Quad et ses dirigeants, à utiliser les différents équipements appartenant à la municipalité, tels que : (bandes de patinoire, estrades, casse-croûte, chalet des loisirs, terrain des loisirs (excluant le terrain de balle-molle, qui ne pourra pas être utilisé), terrain près des jardins communautaires et autres équipements : tréteaux, camion de la municipalité si besoin);

**QUE** la Municipalité paie les frais d'épandage du calcium liquide et le nivelage de la piste de drags;

**QU'**un contrat de location du casse-croûte soit signé entre la Corporation Festi-Quad et la Municipalité;

**QUE** tous les frais inhérents à la consommation d'électricité lors de la fin de semaine d'activités de la Corporation Festi-Quad et ses dirigeants soient payés par la Municipalité;

**QUE** tout branchement électrique soit effectué par un professionnel (entrepreneur-électricien), et aux frais du Festi-Quad;

**ADOPTÉE,**

64-03-2017

**11.8 - Résolution, fermeture de la rue du Couvent lors du Festi-Quad**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille autorise la Corporation Festi-Quad et ses dirigeants, à fermer la rue du Couvent, le samedi 24 juin 2017, de 9h à 18h.

**QUE** la Corporation Festi-Quad et ses dirigeants s'occupent d'installer la signalisation nécessaire pour détourner les gens, et d'assurer la sécurité des résidents de ce secteur.

**ADOPTÉE,**

**12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE**

**Membre de comité:** Mme Thérèse Blanchet mentionne qu'elle a assisté à une réunion de la Boîte à films, elle mentionne que la série de spectacles n'a pas fonctionné comme prévu, le comité va penser à autre chose pour l'an prochain. Elle mentionne également que plusieurs activités sont organisées dans le cadre de la relâche scolaire, le spectacle: Brinbelle pour les enfants du primaire se tiendra à l'auditorium de l'école des Appalaches.

**-Voirie:** M. Marcel Bégin indique qu'il a déjà rencontré M. Jean Alexandre pour un chemin de contournement pour notre projet de la rue de la Fabrique. Il indique que ça ne fonctionnera probablement pas. Il faudra étudier d'autres options ou lui proposer une compensation.

**-Maire:** Le maire indique qu'il a assisté à une rencontre et un souper de l'UPA au mont Orignal, au conseil des maires de la MRC des Etchemins, au comité de développement économique de la MRC Etchemins, au comité administratif de la MRC des Etchemins, à une rencontre avec l'ingénieur de WSP, au comité sur la ruralité, à la réunion sur les loisirs intermunicipaux, à la séance de travail du conseil municipal, à la réunion régulière du conseil municipal. Il fait un résumé de ces réunions.

**13 - CORRESPONDANCE**

**13.1 - Lettre de la MRC des Etchemins, soirées découvertes musicales**

Point d'information !

### **13.2 - Lettre, souper reconnaissance des Etchemins 2017**

Point d'information!

Le conseil municipal est invité à procéder à la mise en candidature de candidats dans les différentes catégories (organismes, associations, jeunes bénévoles, PME, etc.) pour leur rendre hommage lors d'un souper reconnaissance. À discuter lors d'une prochaine séance de travail, à savoir si nous avons des candidatures à présenter.

### **13.3 - Lettre, demande de commandite, Société Canadienne du Cancer**

Demande de commandite pour le mois de la jonquille de la Société Canadienne du Cancer. Il est convenu d'un commun accord de ne pas participer à cette collecte de fonds, car les citoyens sont déjà sollicités individuellement.

### **13.4 - Lettre du conseil du statut de la femme**

Point d'information!

Journée internationale des femmes en Chaudières-Appalaches.

### **13.5 - Lettre de l'école des Appalaches, projet intégrateur du 5e secondaire, "je nage pour la vie"**

Demande de commandite de Mlle Joannie Lachance et Émilie Cayouette dans le cadre du projet intégration, "Je nage pour la vie".

Il est convenu d'un commun accord de ne pas participer à cette collecte de fonds.

### **13.6 - Lettre du Ministère des Transports, subvention coupe-feu**

Lecture est faite d'une lettre du Ministère des Transports relativement à notre demande de subvention pour l'entretien du coupe-feu à Saint-Camille, nous recevrons un montant de 2000\$ pour l'entretien d'une partie du chemin d'accès aux ressources.

### **13.7 - Lettre du Carrefour Action municipale et famille**

Point d'information concernant notre demande de subvention pour la mise à jour de la politique familiale municipale. Il est indiqué qu'il n'y a plus de fonds disponibles dans ce programme pour la mise à jour de politiques familiales.

### **13.8 - Ventes pour taxes**

Point d'information, ventes pour taxes 2017.

-Les dossiers visent deux terrains abandonnés, et le dernier dossier vise une créance non payée à la Commission Scolaire Beauce-Etchemins et une vente pour taxes.

### **13.9 - Rapport d'étude géotechnique, projet de réfection de la rue de la Fabrique**

Réception et dépôt du rapport d'étude géotechnique de la rue de la Fabrique.

**13.10 - Invitation à la soirée d'information sur le projet pilote compostage**

Présentement, nous avons neuf (9) personnes qui se sont inscrites pour participer au projet pilote de compostage de la MRC des Etchemins.

**13.11 - Demande de subvention culturelle, de la MRC des Etchemins**

Résolution à adopter pour présenter un projet dans le cadre de l'entente de développement culturel. À demander au comité de la bibliothèque municipale.

**13.12 - Demande de Saint-Louis-de-Gonzague, pour permettre la participation aux séances par voie électronique**

Voir copie ci-jointe de la demande de Saint-Louis-de-Gonzague. Nous ne donnerons pas suite à cette demande.

**14 - VARIA**

**14.1 - Table de pique-nique supplémentaire pour le parc urbain**

Il est convenu d'un commun accord d'attendre que la neige soit fondue pour décider des équipements à acheter pour le parc, une table ou une balançoire. À discuter à la séance de mai prochain.

65-03-2017

**14.2 - Résolution, entente de confidentialité avec Sogetel Inc.**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis adopte l'entente de confidentialité à signer par la MRC des Etchemins, pour et au nom des municipalités de la MRC des Etchemins avec Sogetel Inc.

**ADOPTÉE,**

66-03-2017

**14.3 - Résolution, achat de quatre pneus pour la niveleuse**

**CONSIDÉRANT** la Municipalité de Saint-Camille est régie par le Code municipal du Québec, et peut procéder de gré à gré pour les dépenses en bas de 25,000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut remplacer les quatre (4) pneus arrière de la niveleuse qui sont passablement usés et sont à changer;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille procède de gré à gré avec le fournisseur Doryfor Inc. pour l'achat de quatre (4) pneus de niveleuse Aeolus 1400R24 au prix unitaire de : 1,180\$, pour un total de 4,720.00\$ (taxes en sus).

**QUE** le coût d'installation n'est pas inclus dans le prix, et il sera chargé en

surplus.

**ADOPTÉE,**

**15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions de l'assistance.

**16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h45.

\_\_\_\_\_  
Adélarde Couture, maire

\_\_\_\_\_  
Nicole Mathieu, directrice générale

**ADOPTÉE**